

CQP Vendeur jardinerie-graineterie option animalerie

RNCP6597 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	211w
Code(s) ROME	D1214, D1212
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3272 — Jardineries et graineteries
Date d'échéance	07/02/2014

Certificateur(s)

CPNE-FP DES JARDINERIES-GRAINETERIES

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires occupent des postes classés : Vendeur 1er échelon (coef 160), Vendeur 2ème échelon (coef 170), Vendeur confirmé (coef 180) - Il contrôle ou exécute lui-même les tâches relevant des emplois de manutentionnaire, employé jardinerie-graineterie et vendeur 1er échelon ,dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur

- Il sait acclimater les animaux en fonction de leurs exigences
- Il assure un contact direct avec la clientèle et dispense le conseil spécifique aux produits dont il a la parfaite connaissance technique.
- Il conduit une réflexion sur l'organisation des rayons, les achats et fait des propositions dans ce domaine.
- Il conçoit et réalise tous types d'aquariums et vivariums en fonction des exigences des clients
- Il applique les règles du merchandising
- Il organise son travail en fonction des exigences du magasin et du rayon
- Il met à jour systématiquement le balisage et l'étiquetage des marchandises

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire possède les compétences suivantes: 1.COMPETENCES TECHNIQUES ANIMALERIE

- Identifie l'ensemble des animaux qui sont commercialisés légalement, notamment en aquariophilie, oisellerie, rongeurs, chiens, chats et reptiles
- Identifie les différents milieux dans lesquels ils vivent
- Identifie l'ensemble des fonctionnements des différentes batteries propres aux espèces commercialisées
- Identifie les différentes alimentations propres aux animaux
- Maîtrise parfaitement l'entretien et les soins aux animaux

2. COMPETENCES EN INSTALLATION D'UN RAYON ANIMALERIE

- Maîtrise tous les aspects professionnels et technologiques propres au métier de vendeur animalerie
- Maîtrise la contention des animaux pour une meilleure protection et présentation
- Identifie les outils de communication
- Identifie les besoins du client et effectue toutes ventes en respectant les étapes de l'accueil à la conclusion
- Maîtrise la présentation et la mise en valeur des rayons
- Propose toutes ventes complémentaires à ses clients

3. COMPETENCES DE GESTION RAYONS ANIMALERIE

- Maîtrise la gestion du vivant
- Maîtrise les contrôles sanitaires de l'ensemble des rayons vivants
- Participe à la gestion de son rayon
- Appréhende parfaitement la législation afférente au marché de l'animalerie
- Connaît la fonction réception des produits vivants et inertes
- Minimise les pertes des animaux en tenant les objectifs
- Appréhende l'ensemble des outils propres à la gestion des stocks, des commandes et réagit efficacement face à la démarque des produits

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les jardineries réparties en enseignes et les graineteries - Les libres services agricoles qui possèdent un rayon animalerie en vivant et inerte
- Les animaleries indépendantes
- Les fournisseurs en relation directe avec les magasins

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Vendeur polyvalent en animalerie - Le vendeur (1er échelon)
- Le vendeur (2ème échelon)
- Le vendeur confirmé

Vendeur en aquariophilie

- Vendeur en oisellerie
- Vendeur animaux domestiques (chiens et chats), rongeurs ou reptiles.
- Vendeur tous produits inertes
- Technico commercial en produits de l'animalerie

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 728 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X61 — Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage · tension 2/5 (Faible) R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	44 157
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	38 %

Familles professionnelles (FAP)

R1X61 — Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage
R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels
R3X80 — Maîtrise des magasins
R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

3 personnes : un président de jury, un salarié et 1 formateur de la profession

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/02/2014

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Etude réalisée en janvier 2007 par la FNMJ et PHB CONSULTANT: Bilan des CQP jardineries-graineries option végétaux et animalerie de 2000 à 2006.

<http://www.fnmj.net>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6597/>